



L'escargot qui flotte

Attention!! Application de la loi sur l'eau

La loi sur l'eau est passée en décembre 2006 et comme nous vous l'avions indiqué lors de précédents escargots, même si nous avons réussi grâce à une mobilisation importante auprès des députés et sénateurs, à minimiser la teneur des premiers amendements, elle reste quand même contraignante pour nous.

Elle rend obligatoire l'accord du maire pour la création de zones de bateaux logements, mais surtout elle oblige le gestionnaire à facturer tous les bateaux n'ayant pas de COT avec une majoration de 100% sur la redevance R1.

Cela à partir du 1er janvier 2007, le décret d'application de cette loi se trouvant dans la loi elle-même.

On comprend très vite le danger de l'application stricte de ce texte, l'absence de COT n'étant pas toujours de la responsabilité des bateaux (vente, négligence de l'administration, ou tout autre problème).

Selon nos informations, la politique de VNF comme du PAP serait :

1/ D'appliquer sans délai cette majoration aux bateaux verbalisés.

2/ D'établir pour les bateaux sans COT une convention provisoire à échéance de novembre 2007 (mars 2008 dans certains cas) ce qui permettrait d'échapper aux termes de la loi pendant cette période transitoire.

Il est donc urgent pour les bateaux n'ayant pas leur COT, quelles qu'en soient les causes de se rapprocher très rapidement de leur subdivision afin de faire établir cette COT provisoire. En sachant que ce délai donné sera le dernier, car nous sommes désormais non plus face à VNF ou PAP mais face à une loi votée par la représentation nationale donc sur le fond incontestable sauf à être annulée par une autre loi, ce qui est peu probable en tout cas pour les textes nous concernant.

Tous le monde ne reçoit pas l'Escargot, faites passer l'information auprès de vos voisins et amis...

Dans ce numéro :

Application loi sur l'eau	p1
Dossier taxes locales	p2
Compte rendu AG	p3
Etudes eaux usées	p4
Divers	p4

Siège social : ADHF-F – Port des Champs Elysées – 75008 – Paris

L'état du dossier sur les taxes locales

Pendant longtemps, l'ADHF-F n'a pas pris de position affirmée quant à l'assujettissement des bateaux logements aux taxes locales. L'opinion des adhérents divergeait sur ce sujet et il ne semblait pas urgent de le traiter.

Nous nous sommes posés la question de savoir si et comment nous devions intervenir, suite au procès de Me H. à Strasbourg. Nous avons attendu le jugement en appel à Nancy le 18 /11 2003, puis espéré qu'il ne ferait pas jurisprudence ensuite.

Les difficultés se multipliant dans certains secteurs, où la pression des maires se faisait sentir, ont mis cette question au premier plan de l'actualité fluviale.

Nous avons donc mis sur pied la « commission taxes locales » qui a rendu compte de ses travaux à la conférence de la 4^{ème} journée de l'Habitat Fluvial. (voir l'escargot qui flotte de novembre 2006 et le site de l'ADHF-F pour les comptes rendus.) Forts des conclusions de ces travaux et également des principes écrits dans notre charte, nous avons **adopté une position officielle** :

Nous acceptons de payer la taxe d'habitation (pourvu qu'elle soit calculée dans des limites raisonnables tenant compte de la spécificité de notre habitat et des charges qui nous sont imposées par ailleurs).

Nous acceptons éventuellement la taxe pour ordures ménagères (laquelle peut être séparée du foncier)

Mais **nous nous opposons à la taxe foncière**, et ce quelque soit la possibilité ou non pour le bateau de naviguer.

Suite à la journée de l'habitat fluvial, et à l'affirmation de Me Ollin, au Sénat, (loi sur l'eau) qu'une

instruction fiscale existe bien concernant les taxes locales auxquelles sont assujettis les bateaux logements, nous avons envisagés d'écrire au ministère des finances et de demander un RDV pour voir à quel texte Me Ollin faisait référence et pour exposer notre position.

D'autres nouvelles nous sont parvenues depuis, (en particulier de la part d'adhérents d'Issy les Moulineaux) assujettis au foncier bien que bateaux navigants : le CDI, reprenant les conclusions du jugement de Nancy, refuse de considérer que ces bateaux ne sont pas utilisés en un point fixe puisqu'ils reviennent au même endroit.

Nous avons fait appel à un avocat, spécialiste en droit public, dont les conclusions confirment ce que nous avions imaginé :

Le critère de la mobilité du bateau ne pourra plus être utilisé : dès lors que nous avons une COT et que nous revenons à notre emplacement entre quelques déplacements, nous sommes considérés comme stationnant en un point fixe.

Le fait que le bateau soit un bien meuble (code civil) ne peut être utilisé non plus : le code des impôts prime.

Il vaut mieux ne pas multiplier les contentieux auprès du tribunal administratif. (réf procès de Nancy)

Il faut lutter sur le plan politique : obtenir un RDV à Bercy et tenter de faire modifier l'article 1381-3° ou obtenir une circulaire plus généreuse pour nous que la circulaire actuelle.

Nous avons donc écrit à Bercy pour demander un RDV.

La réponse nous est parvenue le 16 avril : la direction générale des impôts nous rappelle les textes que nous connaissons et conclue : « Il n'est donc pas envisagé de modifier les modalités d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation de ces bateaux-logements qui résultent clairement d'une stricte application des textes. »

Il est maintenant évident que nous ne serons pas entendus par le directeur général des impôts et que le risque est grand de voir utiliser la jurisprudence de Nancy à l'ensemble des bateaux (dans quel délai nous ne pouvons pas le prévoir puisque cela dépend de la façon dont les services locaux apprécie « chaque affaire »)

Nous devons nous tourner vers les politiques :

Nous avons déjà envisagés de contacter les maires des communes riveraines des fleuves pour faire connaître les bons côtés de l'habitat fluvial et faciliter l'implantation de nouvelles zones. Nous n'avons pas eu le loisir de le faire (nous avons été mobilisés par la loi sur l'eau), c'est maintenant une de nos actions prioritaires, étant donné que la question des taxes locales est devenue une actualité brûlante.

Nous avons des arguments qui peuvent être entendus par les maires et les députés. Nous allons leur faire parvenir un dossier sur ce sujet, puis leur demander d'intervenir pour que les articles nous concernant soient modifiés au moment du vote sur la loi de finance : il y en a un tous les ans.

La bataille n'est pas gagnée, mais les réponses de quelques maires et sénateurs soutenant notre démarche quant à la loi sur l'eau nous redonne de l'optimisme.

Augmentation Redevance VNF

Le logiciel de gestion de VNF a changé. Au mois de février, nous avons reçu un « avis de somme à payer » pour le 1^{er} trimestre. Nous avons constaté qu'il y avait une augmentation de près de 13% pour certains d'entre nous. VNF a reconnu qu'il y avait une erreur qui concerne une centaine de bateaux. Cette augmentation devrait être de 7%.

Certains ont payé sur la base de 2006 et devront régulariser à la prochaine facture.

D'autres ont reçu une « réduction de recette » de Mr Racana, chef du SVAD, (01 44 06 63 60)

Aucun calcul n'étant donné, nous vous conseillons de vérifier le montant de votre augmentation.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 MARS 2007

L'assemblée générale est ouverte à 14h30.

L'AG 2006 n'a pas eu lieu et nous nous en excusons

Nous avons en effet été un peu débordé par les dossiers importants qui ont été traités durant cette année, dont vous trouverez le détail ci-dessous, et qui sont développés plus loin:

- L'étude sur le rejet des eaux usées dont les résultats devraient vous être communiqués avant l'été. (voir article page 4)

- La commission taxes (foncière et habitation) (voir article page 2)

- Le nouveau référentiel technique (en remplacement du règlement bateau logement), à l'élaboration duquel nous avons travaillé et qui devrait faire l'objet d'un décret d'ici la fin de l'année

- La présence d'un délégué de l'ADHF-F aux réunions de la commission de surveillance.

- L'organisation et la préparation de la journée de l'habitat fluvial.

D'autres sujets nous ont également occupés et préoccupés dans le courant de cette année passée:

- L'élaboration, le vote, et l'envoi de la Charte de l'ADHF-F à tous les adhérents.

- **Notre intervention auprès des sénateurs et des députés** concernant les amendements de la loi sur l'eau, dont le résultat même s'il n'est pas totalement satisfaisant, montre que nous avons été écoutés.

- **Nos interventions en appui aux associations** locales dont Avignon, Arles et Lyon pour la province et Bagatelle et Sèvres pour la région parisienne.

Et pour l'année 2007 nous prévoyons encore:

- **Une réflexion sur une modification de l'indice actuel** (indice de la construction) appliqué à nos redevances, pour un indice plus adapté et surtout plus progressif (nous avons été augmenté de 7% en 2007 et de 0% en 2006)

- **Le rétablissement de la vignette à 30 jours non consécutifs** qui a été supprimée, et qui est la

seule adaptée à notre type de navigation.

- **La publication de la liste d'attente** accessible à tous sur Internet et de la place que chaque demandeur occupe sur cette liste.

- **Statuts** : mise en place d'une commission Les volontaires sont les bienvenus. La modification de la réalité du fleuve au cours de ces dernières années nécessite que les statuts de la Fédération soient revus afin de les adapter à la situation. La fédération a pour vocation de fédérer et de faire adhérer les associations locales, représentatives du nombre de bateaux qui les composent. De plus en plus de bateaux adhèrent de façon individuelle et nous sommes obligés d'en tenir compte. Il n'en reste pas moins que la structure associative reste le garant de la gestion locale des problèmes et surtout la force principale face aux pouvoirs municipaux, qui semble-t-il, souhaiteraient pouvoir gérer les emplacements de façon individuelle.

- **Fête des bateaux** : Elle aura lieu comme tous les ans le week-end de la Pentecôte sur l'île Robinson à Torcy.

- **Cotisation** : Les cotisations sont notre ressource principale. Nous ne souhaitons pas les augmenter mais c'est par le plus grand nombre de ces cotisations que nous pouvons financer nos diverses actions et que nous avons également une représentation auprès des pouvoirs publics. A ce jour, nous avons 120 adhésions pour 2007, nous en avons 358 pour 2006. Pour information, nous avons environ 800 bateaux inscrits dans le fichier. Atteindre les 50% d'adhésions semble possible si nous sommes tous convaincus de l'importance de faire vivre la fédération.

- **Escargot** : L'ensemble des informations concernant les bateaux se trouve sur notre site : adhf-f.org. Il nous semble cependant important de continuer à envoyer au moins deux escargots par an à l'ensemble des habitants du fleuve, ce support papier restant un lien matériel indispensable entre nous.

Pour toutes ces raisons nous espérons que vous nous pardonneriez de ne pas

avoir trouvé le temps d'organiser l'AG 2006

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le bilan financier est voté à l'unanimité. Le détail de ce bilan financier est présent sur le site.

Études eaux usées :

Les premières conclusions de l'étude sont présentées sur le site et page 4 de cet Escargot.

Dès qu'elle sera définitivement achevée, elle sera mise sur le site.

Nouveau règlement bateaux-logements :

Sur commande du ministre, le Conseil Supérieur de la navigation de plaisance entouré de diverses personnes dont l'ADHF-F a proposé un nouveau règlement qui est à l'heure actuelle sur le bureau du ministre.

Dès que ce texte sera signé, nous le mettrons sur le site afin que chacun puisse en avoir connaissance.

L'ADHF-F présente à la commission de surveillance :

Guillaume Gorges, membre du bureau fait désormais partie de la commission de surveillance. En cas de problème particulier, il est souhaitable de prendre directement contact avec lui (adresse mail sur le site) pour le tenir au courant des difficultés que vous rencontrez.

La prochaine journée de l'habitat fluvial aura lieu comme l'année dernière à Grenelle, fin septembre ou début octobre. Nous souhaiterions ouvrir des stands à de nouveaux fournisseurs. Que ceux qui ont des contacts avec des professionnels en relation avec la rivière prennent contacts avec Alain Carlier (adresse mail sur le site) pour lui donner leurs références.

Questions diverses

Une question est posée à propos des contrôles de la police fluviale à bord de bateau à quai. Nous sommes tenus de pouvoir présenter toutes les pièces concernant le bateau si le cas se présentait.

L'assemblée générale est levée à 17 heures, l'ordre du jour ayant été épuisé.

Le point sur l'Etude Eaux-Usées

L'étude sur les rejets d'eaux usées issus des bateaux logements arrive à son terme.

L'ADHF-F, soutenue par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général du 92, a, pour ce faire, missionné la Société Sépia-Conseil qui vient donc d'achever son diagnostic biologique, juridique, et technique. Les points importants de cette étude sont les suivants :

-L'impact des rejets des bateaux logements sur l'environnement est marginal en comparaison de ceux des centres d'épuration et des déversoirs d'orages.

-Mais ce niveau de pollution, bien que négligeable, ne peut être ignoré, du fait de la prise de conscience collective des problèmes environnementaux, et de l'équité par rapport aux exigences imposées aux habitants « d'à terre ».

-En matière réglementaire et juridique, les bateaux sont face à un vide ou à une inadaptation des textes en vigueur.

-Sur le plan technique, plusieurs solutions sont envisageables. Elles sont toutes très coûteuses (au regard du faible niveau de pollution), et par ailleurs aucun matériel n'est homologué ou agréé.

Ce bilan nous conduit donc à présenter l'étude aux différents acteurs concernés, afin de réfléchir avec eux aux possibilités d'actions à mettre en œuvre, ainsi qu'aux modalités d'implication de chacun d'entre eux.

C'est pourquoi une réunion aura lieu le 30 Mai, aux SNS Quai d'Austerlitz, et rassemblera des représentants :

-Du Ministère des Transports (Mission Plaisance).

-Du Ministère de l'Environnement.

-Des Services de la Navigation de la Seine.

-De V.N.F.

-Du Conseil Général du 92.

-De l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

-De la Société Sépia-Conseil.

-De l'ADHF-F

Les rendez-vous de la Fédération dans les mois à venir

La Fête des Bateaux les 26 et 27 mai à Torcy (voir plan d'accès sur le site de l'ADHF-F)

Accès possible par la terre sur la rive gauche de la Marne entre le pont de Vaires et la chocolaterie Menier, à la hauteur du club de kayak. Mettez les moteurs en route, amenez votre bonne humeur, vos amis, vos victuailles et venez nous rejoindre, la place ne manque pas.

Le Festival de Jazz à Samois du 28 juin au 1er juillet 2007(<http://django.samois.free.fr/>)

Une vingtaine de bateaux se retrouve tous les ans sur l'île du Berceau et contribuent à l'animation de ce festival international qui, cette année encore, nous propose une programmation de qualité. Vous trouverez ce programme dans le fascicule joint à cet Escargot.

La 5ème journée de l'Habitat Fluvial le 6 octobre à Grenelle.

Pour la cinquième année consécutive, l'ADHF-F organise la journée de l'Habitat Fluvial à Paris. De nombreux stands de professionnels, des conférences, des animations autour du bateau logement et un espace de restauration vous attendent.

Seine en Partage a terminé son guide bateaux-logements. Il est sous presse. On devrait le trouver sur leur site très prochainement.

Un Conseil d'Administration sera réuni dans le courant du mois de mai. Prenez contact avec vos représentants d'association et/ou de quai pour leur faire remonter vos questions.